

## Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

## QUE:

Lors de la session ordinaire tenue le 4 juin 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 16-2018 visant la modification du règlement numéro 12-2015 établissant les frais et la tarification des biens et services de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac concernant les modalités de location de salles municipales.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce cinquième jour du mois de juin de l'an deux mille dixhuit.

**Stéphane Giguère** Directeur général